REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2258**

commune (s) :

objet : Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 7 marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011

Décision n° B-2011-2258

objet : **Travaux de taille et entretien des arbres d'alignement - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 7 marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 7 marchés de service pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015 par reconduction expresse pour un montant total maximum pour 4 ans de 15 200 000 € HT, soit 18 179 200 € TTC.

Ce marché permet de s'attacher les services d'entreprises spécialisées pour procéder à tous les travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement des rues et places de l'agglomération : taille d'entretien et de restructuration des arbres, travaux d'abattage et d'essouchage, traitements phytosanitaires et lutte biologique.

Ce marché est décomposé en 7 lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- le lot n° 1 : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 2 : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison comporterait un engagement de commande annuel minimum de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC,

- le lot n° 3 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village comporterait un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC,

- le lot n° 4 : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Lissieu comporterait un engagement de commande annuel minimum de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC,

- le lot n° 5 : Lyon 3° et Villeurbanne comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 6 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9° comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 7 : Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8° comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement pour l'année 2012 et éventuellement les années 2013, 2014 et 2015,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Autorise monsieur le Président à signer les 7 marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet les travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement :

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC,

- le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC,

- le lot n° 4 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC,

- le lot n° 5 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 6 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC,

- le lot n° 7 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et un montant sur 4 ans minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

4° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.